

genre, parce que cela n'augurerait rien de bon pour le Canada. C'est ce qui semble avoir été parfaitement reconnu à la fin du dernier parlement, car nous constatons que le 13 juillet 1908, le très honorable premier ministre a présenté une série de résolutions relatives à la frontière du Manitoba et qui accordaient à cette province le droit d'étendre sa frontière. Le très honorable premier ministre a parlé ainsi en développant ces résolutions :

Le cas du Manitoba paraît tout particulièrement urgent. Il a la plus petite superficie de toutes les provinces de l'Ouest et il est bien connu qu'il existe au Manitoba un sentiment de désappointement voisin de l'irritation, parce que la province n'aurait pas été traitée aussi généreusement que les provinces d'Alberta et de Saskatchewan qui ont été découpées dans un territoire à même lequel l'étendue du Manitoba aurait pu être augmentée. Nous apprécions tous ce sentiment et il n'y a pas de motifs, à ma connaissance, pour que cet accroissement de territoire ne soit pas accordé.

Par ces paroles, le premier ministre admet qu'il y a des motifs d'irritation et que ces motifs ne disparaissent pas, l'irritation peut se transformer en une affection chronique, dans une hostilité absolue et réelle et s'il y a quelque motif qui puisse l'expliquer, ne doit-il pas y avoir quelque part une culpabilité relativement à cette question?

Les compliments adressés aux députés du Manitoba par le chef du Gouvernement n'ont certainement pas été agréables. Je ne crois pas que le très honorable premier ministre nous les aurait adressés s'il avait connu les faits exacts. Il nous a dit que nous siégeons ici grâce aux listes électorales manipulées, mais, monsieur l'Orateur, c'est le contraire qui est vrai. Nous sommes ici en vertu de listes honnêtes, mais quand nous avons appris la source d'information du très honorable premier ministre, nous n'avons pas été surpris. Je ne dirai pas un mot de l'ex-ministre de l'Intérieur, car il serait contraire au règlement de dire quoi que ce soit d'offensant envers un membre de cette Chambre, mais je dirai qu'au Manitoba il avait, pour l'enregistrement, un lot de pires chenapans qu'il soit possible de trouver à l'œuvre dans une autre province. Et quand il donna sa démission de procureur général et quitta le Manitoba, il nous laissa comme héritage sa loi électorale, et cette loi était belle et elle fut admirablement appliquée.

Les listes du Manitoba étaient une honte. Nous fîmes reviser ces listes par un juge, à grand renfort de temps et de misère et le résultat de cette révision qui prit trois semaines fut de rayer environ 3,000 noms d'électeurs apocryphes. Il y avait environ 900 noms de personnes qui avaient été rayés injustement par le président du tribunal. Après avoir rectifié les listes, nous ne primes pas de temps à renvoyer ceux qui en étaient les arti-

sans. Nous ne sommes pas ici en vertu de listes manipulées. Le public a pesé ces questions dont je viens de parler et le résultat fut qu'il a élu les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. Le public a eu sous les yeux la mauvaise administration du ministère de l'Intérieur, et si l'honorable premier ministre avait été là-bas durant les élections, il aurait pu se rendre compte, de façon à le satisfaire, que ce ne sont pas des listes manipulées qui ont été la cause de l'élection des conservateurs, mais plutôt un club politique bien organisé par un corps électoral rempli d'indignation.

M. THOMAS S. SPROULE (Grey-est): En prononçant quelques paroles sur l'adresse, je désire d'abord féliciter les députés qui l'ont proposée et secondée pour la façon remarquable avec laquelle ils se sont acquittés de la tâche qui leur était imposée. Bien peu pouvaient trouver à redire à la manière dont ils ont présenté leur cause, en se plaçant à leur point de vue. Si la brièveté est l'essence de la raison, ils ont donné un bon exemple aux membres de cette Chambre. Le très honorable premier ministre nous a dit qu'il caressait le vain espoir que cette session serait courte et cette opinion a trouvé une force nouvelle dans le discours de mon honorable ami, le chef de l'opposition. Permettez-moi de dire au très honorable premier ministre que la longueur ou la brièveté d'une session dépend beaucoup plus du Gouvernement que de l'opposition. Si, quand le parlement se réunit, le Gouvernement a son ouvrage tout prêt, s'il présente rapidement les documents auxquels a droit la Chambre, s'il dépose sur le bureau sans délai les rapports des ministères et les autres informations que demande la Chambre afin d'accomplir sa tâche d'une façon intelligente, alors l'opposition aidera de son mieux le Gouvernement à raccourcir la durée de la session.

Mais d'autre part si le Gouvernement propose ses mesures quand elles sont à moitié prêtes et s'il ne peut arriver à prendre une décision avant des semaines, s'il les laisse des jours et des jours au feuilleton, sans rien faire, il n'a pas le droit de blâmer l'opposition de prolonger la session. Et c'est là pourtant un état de choses auquel nous sommes accoutumés avec le Gouvernement actuel.

Nous pouvons tous exprimer nos félicitations et notre reconnaissance envers Son Excellence le Gouverneur général pour les informations qu'il nous a données dans le discours du trône. Nous sommes pleins de gratitude envers lui pour l'assurance qu'il nous donne que le pays est prospère.

Nous pouvons sans doute savoir par nous-mêmes, plus ou moins quelle est la situation du pays, mais un tel renseignement est toujours agréable quand il vient d'une source aussi élevée, puisqu'il a été mis dans la